

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work- Fatherland

MINISTRY OF HIGHER  
EDUCATION

UNIVERSITY OF BAMENDA

INTERNAL TENDERS  
BOARD



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE DE BAMENDA

MISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

## DEMANDE DE COTATION

N° \_22-0001\_ /DC/UBa/CIPM/2022 DU \_05/05/2022\_  
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATERIEL  
COMPLEMENTAIRE DE RELIURE A LA BIBLIOTHEQUE  
CENTRALE DE L'UNIVERSITE DE BAMENDA

### FINANCEMENT :

Budget autonome de l'Universite de Bamenda, exercice 2022

Imputation:  
244-461-01-65-220040-222004,

## DOSSIER DE CONSULTATION

AVRIL 2022

## CONTENU

Pièce n° 1 : Avis de Consultation pour une Demande de Cotation.....	3
Pièce n° 2 : Règlement de la Consultation.....	10
Pièce n° 3 : Spécifications Techniques de la Fourniture.....	15
Pièce n° 4 : Cadre du Bordereau des Prix Unitaires.....	17
Pièce n° 5 : Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif.....	19
Pièce n° 6 : Cadre du Sous-Détail des Prix.....	21
Pièce n° 7 : Projet de Lettre-Commande.....	23
Pièce n° 8 : Annexes.....	40
8.1-Modèle de déclaration d'intention de soumissionner.....	41
8.2 - Modèle de Lettre de Soumission.....	42
8.3- Modèle de caution de soumission.....	43
8.4- Modèle de cautionnement définitif.....	44
8.5- Modèle de caution de retenue de garantie.....	45
8.6 - TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.....	46
8.7 - LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2022.....	49

**Pièce n° 1 :**

**Avis de Consultation pour une Demande de**

**Cotation**

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

THE UNIVERSITY OF BAMENDA



Internal Tenders Board  
P.O Box 39 Bambili

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITÉ DE BAMENDA

Commission Interne de Passation des  
Marchés

## REQUEST FOR QUOTATION IN EMERGENCY PROCEDURE

No. \_\_\_\_\_ / RQ/UBa/CIPM/2022 OF \_\_\_\_\_

05 MAI 2022<sup>1</sup>

FOR THE SUPPLY OF COMPLEMENTARY BINDING EQUIPMENT A CENTRAL LIBRARY OF  
THE UNIVERSITY OF BAMENDA

Financing:244-461-01-65-220040-222004

### 1. Subject of the invitation to tender

The Vice-Chancellor of The University of Bamenda hereby launches a request for quotation in emergency procedure for the supply of complementary binding equipment at the Central Library of the University of Bamenda.

### 2. Consistency of the works

The works comprise notably:

- The supply and installation of fully automated flex printing machine;
- Training of personnel on the usage of the equipment to supply.

Detailed technical specifications of the items to be supplied are detailed in the tender documents

### 3. Execution deadline

The maximum deadline provided by the Project Owner for the execution of the works is Three (03) months.

### 4. Lots

The work of this consultation consists of a single lot.

### 5. Estimated cost

The estimated cost after preliminary studies is 10,000,000 (ten million) CFA francs.

### 6. Participation and origin

This Consultation is open to companies or groupings of companies installed in Cameroon and involved in the supply and installation of printing equipment.

## **7. Financing**

The works shall be financed by the 2022 autonomous budget of the University of Bamenda, head 244-461-01-65-220040-222004.

## **8. Bid bond**

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a financial institution approved by the Ministry in charge of finance of an amount of 200,000 (two hundred thousand) CFA francs.

The bid bond should be valid for thirty (30) days beyond the date of validity of bids.

## **9. Acquisition of Bidding File**

Tender documents can be obtained during working hours at the office for Development, Physical Plant and Infrastructure, Bambili campus of The University of Bamenda, upon presentation of the original receipt of payment of a non-refundable fee of 20,000 (twenty thousand) CFA francs in the ARMP Special Allocation Account (CAS) No. 10001 06860 33598860001 94, opened in the books of BICEC.

## **10. Submission of tenders**

Contractors must submit their bids in seven copies (one original and six copies) to the office for Development, Physical Plant and Infrastructure, Bambili campus of the University of Bamenda, on or before the 02/06/2022 at 10:00 am prompt. The envelope containing the bids should carry the inscription:

“REQUEST FOR QUOTATION IN EMERGENCY PROCEDURE

No. 22-0001 /RQ/UBa/CIPM/2022 OF 05/05/2022

FOR THE SUPPLY OF COMPLEMENTARY BINDING EQUIPMENT FOR THE CENTRAL LIBRARY OF  
THE UNIVERSITY OF BAMENDA

*To be opened only during the bid-opening session”*

## **11. Admissibility of bids**

Administrative documents must be less than three months old and must not be signed after submission of the bids. Only originals of the required administrative documents or copies certified by the issuing service or administrative authorities (Senior Divisional Officers, Divisional Officer, etc), including the bid bond, should be produced. Any bid which does not conform to the prescription of this invitation to tender shall be declared inadmissible, hence rejected.

## **12. Opening of Bids**

All the bids will be opened in a single phase at the University of Bamenda by the Internal Tenders Board on the 02/06/2022 at 11:00 am.

Only bidders may attend the opening session or be represented by a person of their choice duly authorized.

### **13. Evaluation criteria**

#### **a. Eliminatory criteria**

- Incomplete or non-compliant administrative file at the end of the 48-hour period granted by the Procurement Commission to comply.
- Absence of the bid bond;
- Non-compliance of the submission template;
- False statements or falsified document(s);
- Having abandoned the execution of a public contract during the last three years;
- Non-compliance with at least 75% of the essential criteria.

#### **b. Qualification criteria**

- The presentation of the offer
- The references of the company for similar services;
- The quality of after-sales service;
- Experience of technical staff;
- The prospectuses and technical characteristics of the equipment offered;
- The performance schedule for the service, indicating the maximum delivery time.

### **14. Award**

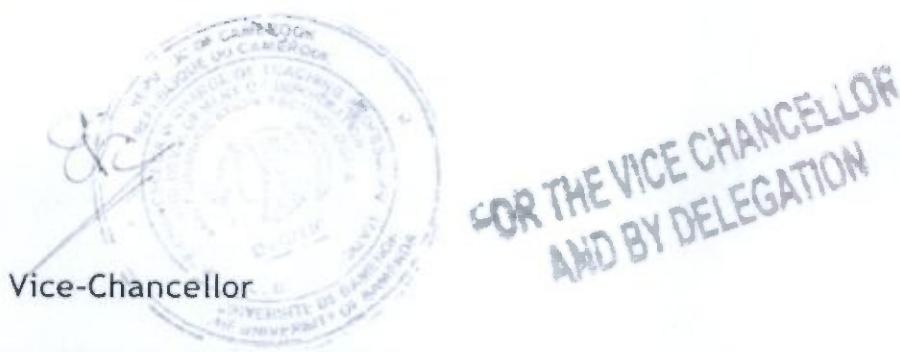
The Contract shall be awarded to the bidder whose bid, meeting the technical and administrative requirements; has been evaluated as the lowest.

### **15. Validity of bids**

Bidders will remain committed to their bids for 90 days from the deadline set for the submission of the bids.

### **16. Additional information**

Complementary technical information may be obtained during working hours from the office for Development, Physical Plant and Infrastructure, Bambili campus of The University of Bamenda.



#### **Ampliations:**

- ARMP
  - MINMAP
  - P/CIPM/UBA
  - D/DPPI
- SUH CHEO Emmanuel  
PROFESSOR





Internal Tenders Board  
P.O Box 39 Bambili

Commission Interne de Passation des  
Marchés

## DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE

N° \_\_\_\_\_ /DC/UBa/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_  
05 MAI 2022  
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATERIEL COMPLEMENTAIRE DE  
RELIURE À LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'UNIVERSITE DE BAMENDA.

Financement: 244-461-01-65-220040-222004, Exercice 2022

### 1- OBJET :

La Vice-Chancellor lance une demande de cotation en procédure d'urgence pour la fourniture et l'installation du matériel complémentaire de reliure à la Bibliothèque Centrale de l'Université de Bamenda, en un lot unique.

### 2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations attendues dans le cadre de la présente Demande de Cotation sont relatives à :

- la fourniture et installation d'une machine d'impression flex entièrement automatisée
- La formation du personnel à l'utilisation du matériel livré

Les spécifications techniques détaillées du matériel à livrer sont précisées dans la pièce n°3 du présent dossier.

### 3- DELAIS DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations est de trois (03) mois.

### 4- ALLOTISSEMENT

Les prestations objet de la présente consultation sont constituées d'un lot unique.

### 5- COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 10 000 000 (dix millions) francs CFA.

### 6- PARTICIPATION

La participation à cette consultation est ouverte à toutes les entreprises installées au Cameroun et justifiant des activités dans le domaine de la commercialisation et l'installation du matériel d'imprimerie.

### 7- FINANCEMENT

Le financement de cette prestation sera assuré par le budget autonome de l'Université de Bamenda, exercice 2022, imputation 244-461-01-65-220040-222004.

## **8- CAUTIONNEMENT PROVISOIRE**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 200 000 (deux cent mille) francs CFA, établie par une institution financière agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure en annexe, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## **9- CONSULTATION ET RETRAIT DES DOSSIERS**

Le Dossier de Consultation peut être retiré auprès de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Bamenda, dès publication du présent avis, sur présentation du reçu de versement d'une somme non remboursable de 20 000 (vingt mille) francs CFA dans le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) N° 10001 06860 33598860001 94 de l'ARMP, ouvert dans les livres de la BICEC.

## **10-REMISE DES OFFRES**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement à l'Université de Bamenda, au plus tard le 02/06/2022 à 10 heures et devra porter la mention :

“ DEMANDE DE COTATION  
N° 22-0001 /DC/UBa/CIPM/2022 DU 05/05/2022  
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL COMPLEMENTAIRE DE RELIURE A LA BIBLIOTHEQUE  
CENTRALE DE L'UNIVERSITE DE BAMENDA  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

## **11-RECEVABILITE DES OFFRES**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou par une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

## **12-OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture des plis se fera en un temps le 02/06/2022 à 11 heures précises dans la Salle des Conférences du Rectorat de l'Université de Bamenda.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## **13-CRITERES D'EVALUATION**

### **a. Critères éliminatoires**

- Dossier administratif incomplet ou non conforme à l'issue du délai de 48h accordé par la Commission de Passation des Marchés pour se conformer.
- Absence de la caution de soumission;
- Non conformité du modèle de soumission;
- Fausses déclarations ou de (s) pièce (s) falsifiée (s);



- Avoir abandonné l'exécution d'un marché public au cours des trois dernières années;
- Non-respect d'au moins 75% des critères essentiels.

**a. Critères essentiels**

- la présentation de l'offre
- les références de l'entreprise pour les prestations similaires ;
- la qualité du Service après-vente;
- Experience du personnel technique;
- les prospectus et caractéristiques techniques du matériel proposé ;
- le calendrier d'exécution de la prestation, indiquant le délai maximal de la livraison .

#### **14-ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme aux dispositions du Dossier de Consultation et évaluée la moins disante.

#### **15-DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

#### **16-RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement à l'Université de Bamenda.



**Ampliations:**

- ARMP/NW
- MINMAP/NW
- P/CIPM/UBa
- DPPI

SUH CHEO Emmanuel  
PROFESSOR

**Pièce n° 2 :**  
**Règlement de la Consultation**

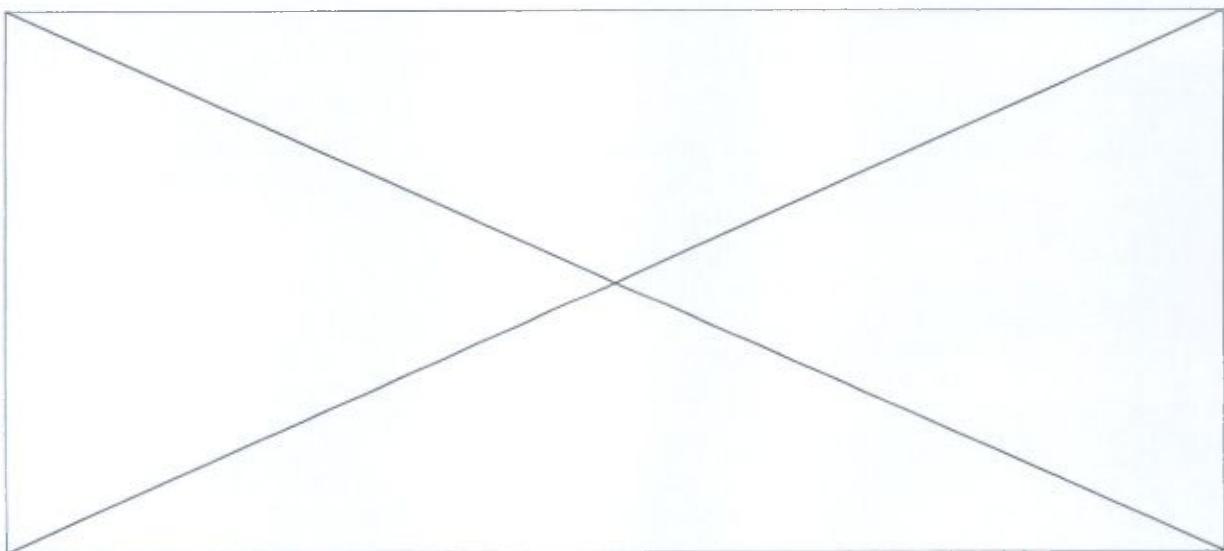
# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Références du RPAO	Généralités
1.1	<p><b>Définition des fournitures</b> Fourniture et l'installation du matériel complémentaire de reliure à la Bibliothèque Centrale de l'Université de Bamenda.</p> <p><b>Nom et adresse de l'Autorité Contractante :</b> Le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda, B.P. 39, Bambili, Tel: (237) 233 366 033 / 233 366 029, Fax: (237) 233 366 030, Website: www.uniba.cm, Email: info@uniba.cm.</p> <p><b>Référence de l'appel d'offres :</b>            « DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE            N° _____ /DC/UBa/CIPM/2022 DU _____            pour la fourniture et l'installation du matériel complémentaire de reliure à la            Bibliothèque Centrale de l'Université de Bamenda</p>
1.2.	<b>Délai de livraison :</b> Trois (03) mois maximum
1.3.	<b>Nom et adresse du Maître d'Ouvrage :</b> Le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda, B.P. 39, Bambili
2.1.	<p><b>Source de financement :</b> BIP / UBa, Exercice 2022, Imputation: 244-461-01-65-220040-222004</p> <p><b>Nom de l'Emprunteur :</b> RAS</p> <p><b>Nom du projet :</b> RAS</p>
4.1.	Liste des candidats pré qualifiés, le cas échéant. Non Applicable
4.2.	Critères
5.1.	<b>Critères de provenance des fournitures:</b> UE, USA, ASIE
6.1	<p>Qualification du soumissionnaire :</p> <p><b>a. Critères éliminatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier administratif incomplet ou non conforme à l'issue du délai de 48h accordé par la Commission de Passation des Marchés pour se conformer.</li> <li>- Absence de la caution de soumission;</li> <li>- Non conformité du modèle de soumission;</li> <li>- Fausses déclarations ou de (s) pièce (s) falsifiée (s);</li> <li>- Avoir abandonné l'exécution d'un marché public au cours des trois dernières années;</li> <li>- Non-respect d'au moins 75% des critères essentiels.</li> </ul> <p><b>b. Critères essentiels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la présentation de l'offre</li> <li>- les références de l'entreprise pour les prestations similaires ;</li> <li>- la qualité du Service après-vente;</li> <li>- Experience du personnel technique;</li> <li>- les prospectus et caractéristiques techniques du matériel proposé ;</li> <li>- le calendrier d'exécution de la prestation, indiquant le délai maximal de la livraison .</li> </ul>
6.2	En cas de regroupement de fournisseurs

1.1	<b>Langue de l'offre :</b> Français ou anglais
12.1	<p>L'offre sera présentée en un volume unique comprenant trois partie et insérée dans une enveloppe extérieure. Les différentes parties qui seront séparées par des intercalaires de couleur devront comprendre les pièces suivantes :</p> <p><b>1 – Documents administratifs</b></p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1- la déclaration d'intention de soumissionner timbrée à 1000 FCFA.</li> <li>1.2- la déclaration sur l'honneur de non-abandon de projet au cours des trois dernières années sur l'étendue du territoire camerounais ;</li> <li>1.3- la copie certifiée conforme du registre de commerce en cours de validité ;</li> <li>1.4- la copie certifiée conforme de la carte de contribuable ou l'attestation d'immatriculation au registre des contribuables ;</li> <li>1.5- l'original de l'attestation de non-redevance ;</li> <li>1.6- l'original de l'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du domicile du Cocontractant ;</li> <li>1.7- l'original de l'attestation de soumission CNPS, datée et signée ;</li> <li>1.8- l'original de la caution de soumission d'un montant de <b>200 000 FCFA</b> délivrée par un établissement financier agréé ;</li> <li>1.9- l'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des finances ;</li> <li>1.10- l'original de la quittance d'achat du dossier de consultation ;</li> <li>1.11- l'original de l'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;</li> </ul> <p>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 8, 9, 10 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p> <p><b>2 – Offre Technique</b></p> <p><b>2.1- les références de l'entreprise pour les prestations similaires;</b>  La preuve d'avoir déjà exécuté au moins un (01) marchés similaires au cours des trois (3) dernières années, avec les montants desdits marchés, les coordonnées des responsables des projets ou des Maîtres d'Ouvrage ainsi que les documents justificatifs (copies des marchés ou lettres-commande première et dernière pages, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés);</p> <p><b>2.2- la qualité du service après-vente;</b></p> <p><b>2.3- Personnel technique en charge du SAV:</b> Qualification Bac+2 dans le domaine maintenance électromécanique ou connexe , avec au moins 3 ans d'expérience</p> <p><b>2.4- les caractéristiques techniques de tout matériel proposé :</b> Fiches techniques des fournitures à livrer</p> <p><b>2.5- le calendrier d'exécution de la prestation,</b> indiquant le délai maximal de la livraison ;</p> <p><b>3 – Offre financière</b></p> <p><b>3.1- La soumission proprement dite,</b> en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;</p> <p><b>3.2- Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires</b> dûment rempli</p> <p><b>3.3- Le Détail quantitatif et estimatif</b> dûment rempli, daté et signé ;</p> <p><b>3.4- Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix</b></p>

	<p><b>forfaite</b></p> <p><b>3.5- Les preuves d'acceptations des conditions du marché</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Les Spécifications Techniques (ST) paraphées à chaque page.</li> <li>b. le projet de lettre-commande ci-joint dûment rempli et signé par le soumissionnaire.</li> </ul> <p><b>NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</b></p>
<b>Prix et monnaie de l'offre</b>	
13.2.	<b>Les prix du marché ne sont pas révisables.</b>
15.2. et 15.3	<p><b>Monnaie(s) de l'offre :</b> Les prix seront libellés en Francs CFA.</p> <p>L'offre financière du soumissionnaire doit faire ressortir les prix y relatifs en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Hors taxes (HTVA) ;</li> <li>b. Toutes taxes comprises (TTC).</li> </ul> <p>Les droits de douane éventuels seront à la charge du fournisseur.</p>
17.3	<b>Période de fonctionnement prévue pour les fournitures:</b> [insérer durée]
<b>Préparation et dépôt des offres</b>	
19.1	<p><b>Montant de la caution de soumission :</b></p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une caution de soumission d'un montant de <b>200 000 (deux cent mille)</b> francs CFA, établie par une institution financière agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure en annexe, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres</p>
20.1.	<p><b>Période de validité des offres :</b></p> <p>La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.</p>
22.1.	<p><b>Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées :</b></p> <p>Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies.</p>
22.2.	<p><b>Adresse de l'Autorité Contractante à utiliser pour l'envoi des offres :</b></p> <p>Secretariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Bamenda.</p> <p><b>Numéro de l'appel d'offres :</b></p> <p>« DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N° _____ /DC/UBa/CIPM/2022 DU _____ pour la fourniture et l'installation du matériel complémentaire de reliure à la Bibliothèque Centrale de l'Université de Bamenda</p>
23.1.	<p><b>Date et heure limites de dépôt des offres :</b></p> <p>Les offres devront être déposées contre récépissé dûment signé au Secretariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Bamenda, au plus tard le _____ à <b>10 heures</b></p>
26.1.	<p><b>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :</b></p> <p>L'ouverture des plis aura lieu le _____ à <b>11 heures</b> précises, dans la Salle des Actes de la Chancellerie de l'UBa, par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'UBa, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p> <p>La Commission Interne de Passation des Marchés sus-citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.</p>

<b>Attribution du marché</b>	
43.1 et 43.2	<p><b>Attribution de la lettre-commande:</b></p> <p>La Commission Interne de Passation des Marchés proposera au Maître d’Ouvrage d’attribuer la lettre-commande y relative au soumissionnaire dont l’offre aura été déclarée conforme aux dispositions du Dossier de Consultation et évaluée la moins disante.</p> <p><b>Communiqué et décision d’attribution:</b></p> <p>Le Maître d’ouvrage décidera de l’attribution et publiera le résultat de la consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d’affichage, en communiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nom de l’attributaire ;</li> <li>b) l’objet de la consultation ;</li> <li>c) le montant de la lettre-commande;</li> <li>d) le délai de livraison.</li> </ul> <p><b>Signature de la lettre-commande:</b></p> <p>Dans les quinze (15) jours suivant l’attribution, la lettre-commande sera signée par le Maître d’Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l’enregistrer selon la procédure en vigueur.</p>



**Pièce n° 3 :**  
**Spécifications Techniques de la Fourniture**

## **DESCRIPTION DETAILLEE DE LA PRESTATION**

La prestation consistera en la fourniture et l'installation du matériel complémentaire de reliure ci-après, tout en respectant les spécifications techniques et les configurations suivantes:

SN	Name	Specification	Quantity
1	Fully automated flex printing machine	Model K3208 or similar	1

**Pièce n° 4 :**  
**Cadre du Bordereau des Prix Unitaires**

## CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

	Name	Specification	Unit Price in figure	Unit Price in letters
1	Fully automated flex printing machine	Model K3208 or similar		

**Pièce n° 5 :**  
**Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif**

# CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

	Name	Spécifications techniques	Unité	Qté	P.U.	P. Total
1	1	Fully automated flex printing machine (Model K3208 or similar)	ens	1		
		<b>TOTAL HT</b>				
		<b>TVA 19,25%</b>				
		<b>IR 2,2% ou 5,5%</b>				
		<b>Total des taxes</b>				
		<b>Net à mandater</b>				
		<b>Total TTC</b>				

Arrêté le présent devis quantitatif et estimatif à la somme de ..... FCFA TTC

Nom du Soumissionnaire ..... *[Insérer le nom du Soumissionnaire]*  
Signature ..... *[Insérer signature]*,

**Pièce n° 6 :**  
**Cadre du Sous-Détail des Prix**

# CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA

Nom du Soumissionnaire ..... *[Insérer le nom du Soumissionnaire]*  
Signature ..... *[Insérer signature]*,  
Date ..... *[Insérer la date]*

**Pièce n° 7 :**  
**Projet de Lettre-Commande**

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

UNIVERSITY OF BAMENDA



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITE DE BAMENDA

BP 39 Bambili

\*\*\*\*\*

LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_ /LC/UBa/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_  
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_\_\_ /DC/ UBa/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR  
LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATERIEL COMPLEMENTAIRE DE RELIURE  
POUR LA BIBLIOTEQUE CENTRALE DE L'UNIVERSITE DE BAMENDA.

\*\*\*\*\*

MAITRE D'OUVRAGE : LE VICE CHANCELLOR DE L'UNIVERSITE DE BAMENDA

TITULAIRE : .....

B.P : .....

TÉL. : .....

N° CONTRIBUABLE : .....

COMPTE BANCAIRE N° : .....

OBJET : FOURNITURE ET INSTALLATION DU MATERIEL COMPLEMENTAIRE DE  
RELIURE POUR LA BIBLIOTEQUE CENTRALE DE L'UNIVERSITE DE  
BAMENDA

LIEU DE LIVRAISON : CAMPUS DE BAMBILI A BAMBILI

DELAI DE LIVRAISON : TROIS (03) MOIS

MONTANT DU MARCHÉ :

Montant HT :	chiffres	lettres
TVA (19,25%) :		
IR (2,2% ou 5,5%) :		
Total des taxes		
NET A PAYER :		
Montant TTC :		

FINANCEMENT : Budget autonome de l'Université de Bamenda, Exercice 2022

244-461-01-65-220040-222004

Souscrit, le \_\_\_\_\_  
Signé, le \_\_\_\_\_  
Notifié, le \_\_\_\_\_  
Enregistré, le \_\_\_\_\_

**ENTRE :**

L'Université de Bamenda, représentée par son Vice-Chancellor  
ci-après désigné

**« L'AUTORITE CONTRACTANTE »**

**D'UNE PART,**

**ET**

**LA SOCIETE .....**

B.P : .....

TÉL. : .....

N° CONTRIBUABLE : .....

COMPTE BANCAIRE N°: .....

Représenté par son Directeur Général,  
Monsieur ..... |

Ci-après dénommé

**« LE COCONTRACTANT »,**

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## Table des matières

<b>TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES.....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITREI: GENERALITES.....</b>	<b>27</b>
Article1er.- Objet du Contrat.....	27
Article 2.- Consistance des prestations.....	27
Article 3.- Procédure de passation du Marché.....	27
Article 4.- Définitions et attributions.....	27
Article 5.- Langue, loi et réglementation applicables.....	28
Article 6.- Normes.....	28
Article 7.- Pièces constitutives du Marché.....	28
Article 8.- Textes généraux applicables.....	28
Article 9.- Communication.....	29
Article 10.- Ordres de service.....	30
Article 11.- Matériel et personnel du Cocontractant.....	30
<b>CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES.....</b>	<b>30</b>
Article 12.- Garanties et cautions.....	30
Article 13.- Montant du contrat.....	31
Article 14.- Lieu et mode de paiement.....	31
Article 15.- Variation des prix.....	31
Article 16.- Formules d'actualisation des prix.....	32
Article 17.- Formule de révision des prix.....	32
Article 18.- Avance de démarrage.....	32
Article 19.- Paiement.....	32
Article 20.- Intérêts moratoires.....	32
Article 21.- Pénalités de retard.....	32
Article 22.- Régime fiscal et douanier.....	32
Article 23.- Timbre et enregistrement du contrat.....	33
<b>CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS.....</b>	<b>33</b>
Article 24.- Brevet.....	33
Article 25.- Lieu et délai d'exécution.....	33
Article 26.- Rôles et responsabilités du Cocontractant.....	33
Article 27.- Transport et assurances.....	33
Article 28.- Essais et services connexes.....	34
Article 29.- Service après-vente.....	34
<b>CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION.....</b>	<b>35</b>
Article 30.- Préparation de la réception provisoire.....	35
Article 31.- Modalités de la réception provisoire.....	35
Article 32.- Documents à fournir après réception provisoire.....	36
Article 33.- Délai de garantie.....	36
Article34.- Réception définitive.....	36
<b>CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES.....</b>	<b>37</b>
Article 35.- Résiliation du Marché.....	37
Article 36.- Cas de force majeure.....	37
Article 37.- Différends et litiges.....	37
Article 38.- Edition et diffusion du Marché.....	37
Article 39 et dernier.- Entrée en vigueur du Marché.....	37
<b>TITRE II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES.....</b>	<b>38</b>
<b>TITRE III : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....</b>	<b>38</b>
<b>TITRE IV : CADRE DU DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....</b>	<b>38</b>

## TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

### CHAPITRE I: GENERALITES

#### Article 1<sup>er</sup>.- Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet, la fourniture et l'installation du matériel complémentaire de reliure pour les mémoires et thèses à la Bibliothèque Centrale de l'Université de Bamenda, suivant les caractéristiques définies dans le cahier des spécifications techniques et le devis estimatif.

#### Article 2.- Consistance des prestations

Les prestations attendues dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont relatives à:

- ✓ la fourniture et installation d'une machine d'impression flex entièrement automatisée
- ✓ La formation du personnel à l'utilisation du matériel livré.

#### Article 3.- Procédure de passation du Marché

Le présent Marché est passé après la demande de cotation n° \_\_\_\_\_ /DC/UBa/CIPM/2022 du \_\_\_\_\_ pour la fourniture et l'installation du matériel complémentaire de reliure à la Bibliothèque Centrale de l'Université de Bamenda.

#### Article 4.- Définitions et attributions

##### 4.1. Définitions générales

Pour l'application des clauses du présent contrat et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé que :

- Le **Maître d'Ouvrage** est le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda. Il signe et notifie le présent Marché au Cocontractant. Les termes Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante sont interchangeables.
- Les attributions de **Chef de service du Marché** sont dévolues au Directeur des Infrastructures, de la Planification et du Développement à l'UBa. Il est responsable du suivi administratif, technique et financier du contrat.
- Les attributions de l'**Ingénieur du Marché** sont dévolues à la Bibliothécaire en Chef de l'UBa. Placé sous l'autorité du Chef de service du Marché, elle veille à la bonne exécution technique et financière du contrat.
- Le suivi de l'exécution du Marché est dévolu au Délégué Régional du MINMAP pour le Nord-Ouest.
- Le **Cocontractant** est l'entreprise ..... , B.P : .....  
Tél: .....

##### 4.2. Nantissement

En application du régime de nantissement institué par le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme suit :

- Responsable chargé de la liquidation et de l'ordonnancement du Marché : **le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda** ;

- Maître d’Ouvrage : le Vice-Chancellor de l’Université de Bamenda ;
- Comptable chargé des paiements : l’Agent Comptable de l’Université de Bamenda, après visa du Contrôleur Financier Spécialisé auprès de l’UBa;
- Responsable compétent pour fournir les renseignements : le Directeur des Infrastructures, de la Planification et du Développement à l’Université de Bamenda.

## **Article 5.- Langue, loi et réglementation applicables**

5.1. La langue utilisée dans le cadre du présent contrat est le Français ou l’Anglais.

5.2. Le Cocontractant s’engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du Marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent contrat venaient à être modifiés après la signature du Marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

## **Article 6.- Normes**

- 6.1 Les fournitures livrées en exécution du présent contrat seront conformes aux normes fixées dans le Cahier des Spécifications Techniques ; et quand aucune norme applicable n'est mentionnée la norme faisant autorité en la matière est celle applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récente approuvée par l'autorité compétente.
- 6.2. Le Cocontractant étudiera, exécutera puis garantira les fournitures et prestations du présent contrat en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

## **Article 7.- Pièces constitutives du Marché**

Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ou l’acte d’engagement ;
2. La soumission du Cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Spécifications Techniques ci-dessous visés ;
3. Le Cahier des Spécifications Techniques (CST);
4. Les éléments propres à la détermination du montant du Marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires, l’état des prix forfaitaires, le détail ou le devis estimatif ;
5. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics mis en vigueur par Arrêté n°033 du 13 février 2007.

## **Article 8.- Textes généraux applicables**

Le présent contrat est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La Loi cadre n°96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
2. La Loi n°96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier modifiée et complétée par les lois nos 98/011 du 14 juillet 1998 et 2004/021 du 22 juillet 2004 ;
3. La Loi n°92/007 du 14 août 1992 portant Code de travail ;

4. Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
5. Le Décret n°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
6. Le Décret n°2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
7. Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime Fiscal et douanier des Marchés Publics ;
8. Le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
9. Le Décret n°2005/5155/PM du 30 novembre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale pour la régulation des Marchés Publics ;
10. L'Arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais des dossiers d'Appel d'Offres. ;
11. L'Arrêté n°143/CAB/PM du 29 août 2007 mettant en vigueur les dossiers types d'appel d'offres pour la passation des Marchés ;
12. L'Arrêté n°0069/MINEP du 08 Mars 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental ;
13. La Circulaire n°001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
14. La Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
15. La Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du Système des Marchés Publics ;
16. La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
17. La Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du code des Marchés Publics ;
18. La Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
19. Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) et normes applicables aux prestations faisant l'objet du présent contrat ;
20. Les textes légaux régissant les corps de métier concernés par l'exécution du présent contrat ;
21. D'autres textes spécifiques au domaine d'application du présent contrat.

## **Article 9.- Communication**

- 9.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent Marché devront être faites aux adresses suivantes :
  - Madame la Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda, BP 39 Bambili, avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'Ingénieur du Marché, dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire ;
  - M./Mme le Directeur Général de ..... , B.P : .....  
TÉL: ..... , dans le cas où le Cocontractant est le destinataire.

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Chef de service son domicile, et dès achèvement des prestations, les correspondances seront valablement adressées à la Communauté Urbaine de Yaoundé.

- 9.2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de service du Marché.

## Article 10.- Ordres de service

- 10.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le **Maître d'Ouvrage** et notifié à l'entreprise par le **Chef de service du Marché**.
- 10.2. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé par le **Maître d'Ouvrage** et notifié à l'entreprise par le **Chef de service du Marché**.
- 10.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de service** et notifiés par l'**Ingénieur du Marché**.
- 10.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifié à l'entreprise par le **Chef de service du Marché**.
- 10.5. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

## Article 11.- Matériel et personnel du Cocontractant

- 11.1. Toute modification, même partielle, apportée aux propositions de l'offre technique, n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le Cocontractant fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.
- 11.2. En tout état de cause, les listes du matériel et personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément de l'Ingénieur, dans les quinze (15) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les travaux. L'Ingénieur disposera de huit (8) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.
- 11.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations, constitue un motif de résiliation du Marché tel que visé à l'article 74 du Code des Marchés Publics.

# CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

## Article 12.- Garanties et cautions

### 12.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant TTC du Marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le

Maître d’Ouvrage, après demande du Cocontractant.

#### **12.2. Cautionnement de garantie**

La retenue de garantie est fixée à 7% du montant TTC du Marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive, sur présentation d'une mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage après demande du Cocontractant.

#### **12.3. Cautionnement d'avance de démarrage**

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

### **Article 13.- Montant du contrat**

<b>Montant en chiffres</b>	<b>Montant en lettres</b>
<b>Montant HT :</b>	
<b>TVA (19,25%) :</b>	
<b>IR (2,2 ou 5,5%) :</b>	
<b>Total des taxes</b>	
<b>NET A PAYER :</b>	
<b>Montant TTC :</b>	

Le montant du contrat calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

### **Article 14.- Lieu et mode de paiement**

14.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d’Ouvrage au Cocontractant, dans les conditions indiquées dans le contrat, le Cocontractant s’engage par les présentes à exécuter le contrat, conformément à la réglementation en vigueur.

14.2. Le Maître d’Ouvrage se libérera des sommes dues par règlement en francs CFA, d'un montant net à percevoir de ..... (.....) francs CFA, par crédit au compte n°..... ouvert au nom de ..... à la banque .....

### **Article 15.- Variation des prix**

15.1. Les prix du présent Marché sont fermes.

15.2. Les prix figurant au bordereau de prix présenté par le Cocontractant sont réputés avoir été établis sur la base des conditions économiques en vigueur en République du Cameroun, le mois précédent celui de la réception des offres.

15.3. Le Cocontractant est réputé avoir parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influencer l'exécution notamment :

- des conditions de transports et d'accès aux lieux des prestations à toute époque de l'année ;
- des sujétions liées à la situation des prestations.

Les prix du bordereau comprennent tous les impôts, taxes, frais de prestations, fournitures, ingrédients, frais généraux, bénéfices, devis, frais de douane, frais et faux-frais de toute nature.

D'une façon générale, toutes les sujétions qui s'imposent normalement au Cocontractant pour l'exécution correcte des prestations, et qu'il est réputé connaître parfaitement, que ces sujétions soient ou non explicitement prévues dans le présent Marché, sont à la charge du Cocontractant.

#### **Article 16.- Formules d'actualisation des prix**

Cette disposition n'est pas applicable dans le cadre de l'exécution du présent Marché.

#### **Article 17.- Formule de révision des prix**

Cette disposition n'est pas applicable dans le cadre de l'exécution du présent Marché.

#### **Article 18.- Avance de démarrage**

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage dans le cadre de l'exécution du présent contrat

#### **Article 19.- Paiement**

Cent pour cent (100%) du montant du Marché sera payé à la réception provisoire à la demande écrite du Cocontractant et sur présentation d'une facture en sept (07) exemplaires décrivant les fournitures livrées et les services rendus, des documents énumérés dans l'article 14 du présent CCAP et du procès-verbal de réception provisoire.

Le délai d'approbation des factures par l'Ingénieur et le Chef de service, avant transmission au comptable chargé du paiement, est fixé à vingt-un (21) jours ;

Le délai de paiement, dès liquidation des factures approuvées, est de soixante (60) jours.

#### **Article 20.- Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

#### **Article 21.- Pénalités de retard**

**21.1.** Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché ;
- b. Un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

**21.2.** Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du contrat de base avec ses avenants.

#### **Article 22.- Régime fiscal et douanier**

Le Décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics. La fiscalité applicable au présent Marché comporte notamment :

- des taxes relatives aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le Marché :
  - des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
  - des droits et taxes communaux ;
  - des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

#### **Article 23.- Timbre et enregistrement du contrat**

Sept (07) exemplaires originaux du contrat seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

### **CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS**

#### **Article 24.- Brevet**

Le Cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

#### **Article 25.- Lieu et délai d'exécution**

- 25.1 Le lieu de livraison est le campus de l'Université de Bamenda à Bambili.
- 25.2 Le délai de livraison du présent contrat est de trois (03) mois.
- 25.3 Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### **Article 26.- Rôles et responsabilités du Cocontractant**

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture et l'installation du matériel complémentaire de reliure performant et de qualité tel que décrit dans le Cahier des Spécifications Techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur du Marché et ce, conformément aux stipulations du présent contrat et aux règles et normes en vigueur. Il devra également assurer la formation du personnel dédié à l'utilisation du matériel livré.

#### **Article 27.- Transport et assurances**

##### **27.1. Emballage pour le transport**

Le Cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Il doit faire toute diligence nécessaire pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

## **27.2. Assurances**

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

## **Article 28.- Essais et services connexes**

### **28.1- Opérations de mise en œuvre**

D'une manière générale, les équipements seront approvisionnés et mis en marche au lieu de livraison. Cet approvisionnement est entièrement à la charge et sous l'entièr responsabilité du Cocontractant. Seront donc prévus dans l'exécution des prestations, autre la livraison sur site :

- a) les essais et la mise en service des équipements et matériels livrés constatés par un procès-verbal dressé contradictoirement entre les parties ;
- b) la remise en l'état de tous biens éventuellement détériorés par les opérations de mise en place du matériel, objet de la fourniture ;
- c) la mise à disposition sur place d'un technicien capable de donner aux utilisateurs et aux personnes de maintenance, au moment de la prise de possession de la fourniture, les explications nécessaires à son bon fonctionnement et à son entretien ;
- d) la fourniture de la nomenclature complète des pièces détachées et le tarif correspondant.

### **28.2 - Documentation technique**

La documentation technique devra être fournie en même temps que les équipements et comprendra impérativement :

- le manuel d'utilisation ;
- le manuel de maintenance comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelle), de calibrage, d'étalonnage et de maintenance de première intervention ;
- le manuel du constructeur comprenant les éclatés des parties mécaniques et les schémas de câblages électriques et électroniques avec la liste des pièces constructives et leurs références ;
- le document technique comprenant la nomenclature des pièces détachées permettant de se réapprovisionner chez les fabricants, la liste des fabricants et/ou Cocontractants éventuels des pièces de rechange, les procès-verbaux d'essais ou d'épreuves ;
- le certificat de garantie du fabricant ou du Cocontractant le cas échéant.

Tous ces documents seront remis en deux (02) exemplaires en français ou en anglais.

## **Article 29.- Service après-vente**

Le Cocontractant prendra toutes les dispositions nécessaires à l'installation et à la mise en service des équipements livrés, ainsi que la formation du personnel.

Le Cocontractant devra, s'il y a lieu, assurer en temps utile (au maximum dans les 48 heures

qui suivent sa saisine), les réparations ou les remplacements des éléments livrés dans le cadre de la fourniture et qui imposeraient, au vu de leur défaillance, ces réparations ou remplacements.

## CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

### Article 30.- Préparation de la réception provisoire

La réception provisoire sera effectuée sur le lieu de livraison par une Commission de réception provisoire.

Le Cocontractant devra avertir le Maître d’Ouvrage, dans les meilleurs délais, de la date de livraison.

Dans les cinq (05) jours qui suivent, le Maître d’Ouvrage fixera la date de la réception provisoire et communiquera cette date à tous les intervenants.

### Article 31.- Modalités de la réception provisoire

La réception provisoire sera effectuée par la Commission constituée comme suit :

Président : Le Vice Chancellor de l’Université de Bamenda ou son représentant ;

Membres :

- 1- Le Chef de Service du Marché ;
- 2- Le Vice-Recteur chargé des Enseignements;
- 3- L’Agent chargé de la comptabilité-matières du Rectorat de l’UBa ;
- 4- Le Délégué régional du MINMAP pour le Nord-Ouest ou son représentant ;
- 5- Toute autre personne invitée par le Maître d’Ouvrage ;
- 6- Le Cocontractant ;

Rapporteur : La Bibliothécaire en Chef de l’UBa (Ingénieur).

Le Cocontractant est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de se faire représenter.

Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des travaux s'il y a lieu.

La réception provisoire fera l'objet du procès-verbal signé par tous les membres de la Commission.

Le procès-verbal de réception provisoire précise ou fixe la date de la réception définitive.

Cette Commission vérifiera la qualité et la conformité des prestations par rapport aux caractéristiques définies dans le bordereau des prix unitaires et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera invité à remplacer à ses frais les fournitures incriminées. En cas de conformité, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la Commission.

## **Article 32.- Documents à fournir après réception provisoire**

Après la réception provisoire, le Cocontractant est tenu de fournir au Maître d’Ouvrage les documents ci-après :

- le bordereau de livraison ;
- la facture définitive ;
- le dossier administratif et fiscal à jour.

## **Article 33.- Délai de garantie**

Le Cocontractant garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du Marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux. Le Cocontractant garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du Marché n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou les matériaux sont requis par les spécifications du Maître d’Ouvrage) ou à tout acte ou omission du Cocontractant, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

**1. La durée de garantie est de six (06) mois à compter de la date de réception provisoire des fournitures.**

**2. Obligation du Cocontractant pendant la période de garantie.**

Le Maître d’Ouvrage notifiera au Cocontractant par écrit toute réclamation faisant jouer la garantie et pouvant notamment être une panne consécutive, à des vices de construction ou à des défauts de fabrication.

A la réception d'une telle notification, le Cocontractant réparera ou remplacera les fournitures ou leurs pièces défectueuses, dans un délai de vingt (20) jours sans frais pour le Maître d’Ouvrage. Le délai d'intervention durant la période de garantie ne pourra pas excéder cinq (05) jours ouvrables.

Si le Cocontractant, après notification, ne corrige pas les défectuosités, durant la période susmentionnée, la durée de garantie pourrait être :

- prolongée de la même durée que la durée d'immobilisation du matériel si celle-ci excède les vingt (20) jours de la notification de la panne ;
- renouvelée intégralement en cas du remplacement du matériel.

## **Article 34.- Réception définitive**

34.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

34.2. La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire.

34.3. La réception définitive marque la fin du Marché. La signature contradictoire du décompte général et définitif par le Maître d’Ouvrage et le Cocontractant clôture définitivement le Marché.

# CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

## Article 35.- Résiliation du Marché

Le présent Marché peut être résilié, conformément aux dispositions de la section III, Titre IV du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- retard de plus de dix (10) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ;
- pénalités au-delà de 10 % du montant du Marché ;
- refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- défaillance du Cocontractant.

## Article 36.- Cas de force majeure

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou évènements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant ne verra sa responsabilité dégagée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20<sup>ème</sup>) jour suivant l'évènement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure évoquée et les preuves fournies par le Cocontractant.

## Article 37.- Différends et litiges

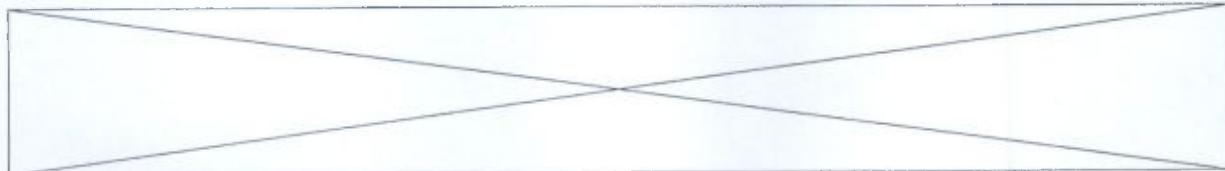
Lorsqu'aucune solution à l'amiable ne peut être apportée aux différends et litiges, ceux-ci sont portés devant les juridictions camerounaises compétentes.

## Article 38.- Edition et diffusion du Marché

Quinze (15) exemplaires du présent Marché seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage.

## Article 39 et dernier.- Entrée en vigueur du Marché

Le présent Marché ne deviendra définitif et valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant par ce dernier.



**TITRE II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

(A PRECIER)

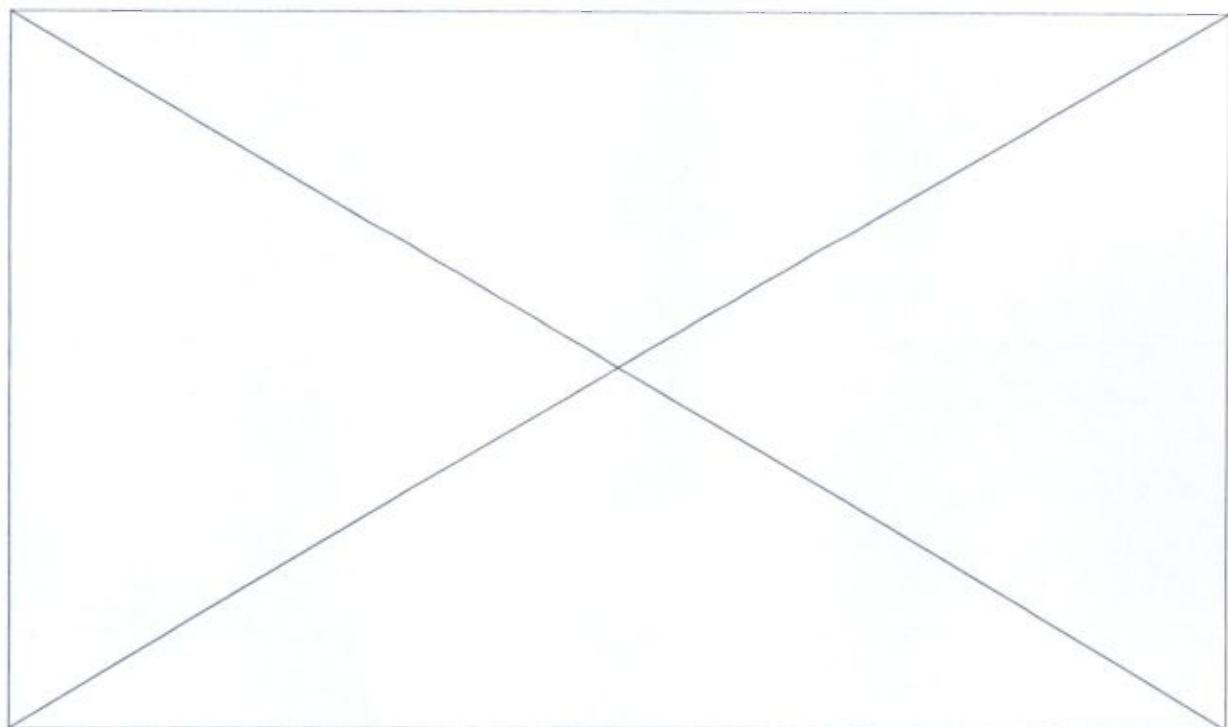
**TITRE III : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

(A PRECIER)

**TITRE IV : CADRE DU DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

(A PRECIER)

Arrêté le présent devis à la somme de .....  
(.....) FCFA TTC.



PAGE ..... (.....) ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE  
N° \_\_\_\_\_ /LC/UBa/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ PASSE APRES DEMANDE  
DE COTATION N° \_\_\_\_ /DC/ UBa/CIPM/2022 DU \_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL  
COMPLÉMENTAIRE DE RELIURE A LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE L'UNIVERSITÉ DE  
BAMENDA.

\*\*\*\*\*

MAITRE D'OUVRAGE : LE VICE CHANCELLOR DE L'UNIVERSITE DE BAMENDA

TITULAIRE : .....

B.P : .....

TEL. : .....

N° CONTRIBUABLE : .....

COMPTE BANCAIRE N°: .....

OBJET : FOURNITURE DU MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE DE RELIURE A LA  
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE L'UNIVERSITÉ DE BAMENDA

LIEU DE LIVRAISON : CAMPUS DE BAMBILI

DELAI DE LIVRAISON : TROIS (03) MOIS

MONTANT DU MARCHÉ :

Montant HT :		
TVA (19,25)% :		
IR (2,2 ou 5,5%) :		
Total des taxes		
NET A PAYER :		
Montant TTC :		

LU ET APPROUVE PAR LE COCONTRACTANT

BAMBILI, LE \_\_\_\_\_

**LE VICE CHANCELLOR DE L'UNIVERSITE DE BAMENDA**

BAMBILI, LE \_\_\_\_\_

**ENREGISTRE-LE**

**Pièce n° 8 :**  
**Annexes**

## **8.1-Modèle de déclaration d'intention de soumissionner**

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de *[indiquer la qualité du signataire]*, après avoir pris connaissance de la Demande Cotation n° *[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour ladite Cotation.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature, nom et cachet du soumissionnaire

## 8.2 - Modèle de Lettre de Soumission

Je soussigné (*nom et prénoms du signataire*) \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_ (*qualité du signataire*) vis à vis de l'entreprise de nationalité \_\_\_\_\_ faisant élection de domicile à \_\_\_\_\_, inscrite au registre du commerce n° \_\_\_\_\_

- Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de consultation N° \_\_\_\_\_ /DC/UBa/CIPM/2022 du \_\_\_\_\_ pour la fourniture de \_\_\_\_\_ à l'Université de Bamenda.
- Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des fournitures à livrer.
- Remets, revêtus de ma signature, le Bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le dossier d'appel d'offres.
- me soumets et m'engage à livrer lesdites fournitures conformément au dossier de consultation, moyennant les prix que j'établis moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) francs CFA Hors TVA et à \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- m'engage à livrer le matériel dans un délai de \_\_\_\_\_ jours.
- m'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
- les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant donner crédit au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert à la banque \_\_\_\_\_ Agence de \_\_\_\_\_

Je déclare avoir pris parfaite connaissance de l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 fixant les clauses administratives générales applicables aux Marchés Publics, et du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

Avant signature du Marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de \_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de \_\_\_\_\_

## 8.3- Modèle de caution de soumission

A [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], «l'Autorité Contractante»

Attendu que l'entreprise....., ci-dessous désignée «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du ..... pour [rappeler l'objet de l'Appel d'Offres], ci-dessous désignée «l'offre», et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous..... [nom et adresse de la banque], représentée par..... [noms des signataires], ci-dessous désignée «la banque», déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du Marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité:

- omet de signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis de le faire;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du Marché comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à [Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s)condition (s)a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Au cas où l'offre de .....serait retenue par l'Autorité Contractante, ce cautionnement provisoire restera valable jusqu'à ce que le cautionnement définitif soit constitué.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque  
à....., le.....  
[signature de la banque]

## 8.4- Modèle de cautionnement définitif

Banque : .....

Référence de la caution : N° .....

Adressée à [indiquer le Maître d’Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur [nom et adresse de l’entreprise] ; ci-dessous désignée s’est engagé, en exécution du Marché désigné « le Marché », à réaliser [indiquer la nature des fournitures]

Attendu qu’il est stipulé dans le Marché que le Fournisseur remettra au Maître d’Ouvrage un cautionnement définitif, d’un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du Marché correspondante, comme garantie de l’exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du Marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,  
Nous,..... [Nom et adresse de banque] Représentée  
par .....[noms des signataires]

Ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l’entrepreneur n’a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu’à concurrence de la somme de ..... [en chiffres et en lettres]

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous libéra d’une obligation quelconque nous incombe en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès sa notification au Fournisseur, par le Maître d’Ouvrage, de l’approbation du Marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Fait à ..... le.....  
Noms et fonctions des signataires

## 8.5- Modèle de caution de retenue de garantie

Banque : .....

Référence de la Caution : N° .....

Adressée [*indiquer le Maître d’Ouvrage*]

Ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que.....[*nom et adresse de l’entreprise*],

Ci-dessous désigné « le Fournisseur, s’est engagé, en exécution du Marché, à livrer les fournitures de [*indiquer l’objet des fournitures*]

Attendu qu’il est stipulé dans le Marché que la retenue de garantie fixée à [*pourcentage inférieur à 10% à préciser*] du montant du Marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l’entrepreneur cette caution,

Nous,.....[*nom et adresse de banque*]

Représentée par.....

[*Noms des signataires*], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l’égard du Maître d’Ouvrage, au nom de l’entrepreneur, pour un montant maximum de.....

[*en chiffres et en lettres*], correspondant à [*10% à préciser*] du montant du Marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n’a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu’il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage au titre du Marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme (s) dans les limites du montant égal à [*pourcentage inférieur à 10% à préciser*] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous libérera d’une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevée par le Maître d’ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à....., le.....

[*Signature de la banque*]

## 8.6 - TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

Référencé de la Demande de Cotation: N° \_\_\_\_\_ /DC/UBa/CIPM/2022 du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ pour \_\_\_\_\_

Date de remise des prix: \_\_\_\_\_

Date d'ouverture des plis: \_\_\_\_\_

N°	Noms des soumissionnaires	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	Observations
		Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	
A	Conformité des pièces administratives				
A.1	la déclaration d'intention de soumissionner.				
A.2	la déclaration sur l'honneur de non-abandon de projet au cours des trois dernières années sur l'étendue du territoire camerounais				
A.3	la copie certifiée conforme du registre de commerce en cours de validité				
A.4	la copie certifiée conforme de la carte de contribuable				
A.5	l'original de l'attestation de non redevance				
A.5	l'original de l'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du domicile du Cocontractant				
A.7	l'original de l'attestation de soumission CNPS, datée et signée				
A.8	l'original de la caution de soumission conforme à l'Avis de Consultation (montant 200.000 FCFA)				
A.9	l'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des finances				
A.10	l'original de la quittance d'achat de la demande de cotation				

N°	Noms des soumissionnaires	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	Observations
		Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	
A.11	l'original de l'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)				
B	<b>Conformité du dossier technique</b>				
B1	Livraisons similaires (copie de la première et la dernière page du contrat et du PV de réception ou attestation de bonne fin)				
B2	Conformité du matériel proposé aux spécifications techniques du dossier de consultation				
B3	Qualité du Service après-vente				
B4	Personnel technique en charge de la maintenance: technicien en informatique ou maintenance, avec au moins 3 ans d'expérience				
B5	Délai d'exécution inférieur ou égal à 02 mois				
B6	Planning d'exécution réaliste et conforme				
C	<b>Vérification de l'Offre financière</b>				
C1	Conformité de l'offre financière (Présence des documents requis, timbres, signatures, dates)				
C2	Projet de lettre-commande rempli, signé et daté.				
C3	Montant corrigé de l'offre (TTC)				

**Tableau de Comparaison des Offres**

N°	Nom du Soumissionnaire	Nationalité	Conformité de l'Offre			Prix total TTC	Rang / Observation
			Conformité Admin.	Spécifications Techniques	Délai		

Décision de la CIPM:

Signature des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés

## **8.7 - LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2022**

### **I- BANQUES**

1. Afriland First Bank (AFB), B.P 11 834, Yaoundé;
2. BANGE Bank Cameroun (BANGE CMR), B.P. 34 692 Yaoundé
3. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933, Douala;
4. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962, Yaoundé;
5. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), B.P. 600 Douala ;
6. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala ;
7. CitiBank Cameroun (CitiBank Cameroun), B.P. 4 571, Douala ;
8. Commercial Bank - Cameroon (CBC), B.P 4 004, Douala;
9. Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-Bank), B.P. 6 578 Yaoundé
10. Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P 582, Douala;
11. National Financial Credit Bank (NFC-Bank), B.P. 6 578, Yaoundé ;
12. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P 300, Douala ;
13. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042, Douala ;
14. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1784, Douala ;
15. Union Bank of Cameroon (UBC), B.P. 15 569, Douala;
16. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088, Douala.

### **II- Compagnies d'assurances**

17. Activa Assurances
18. AREA Assurances
19. Atlantique Assurances S.A.
20. Chanas assurances
21. CPA S.A.
22. NSIA Assurances SA
23. PRO-ASSUR S.A.
24. Prudential Beneficial General Insurance S.A.
25. ROYAL ONYX Insurance Cie
26. SAAR S.A.
27. SAHAM Assurances S.A.
28. Zenithe Insurance S.A.